



**EXTRAIT DE REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.**

**Séance du 13 février 2024**

**Délibération n°6**

**Objet : Appel d'offres pour la fourniture et acheminement d'électricité et services associés – Lot n°1 : Électricité C2-C3. – Autorisation de signer l'avenant n°1 au marché n°2022-029.**

Étaient présents :

M. Frédéric DURAND (Vice-Président), Mme Nicole AUBOURDY, Mme Catherine ZADRA, M. Thierry NITCHEU, Mme Christel PFISTER, M. Daniel BOURDELIN, M. Charles-Henri SCHMIDT, M. Jacques DREVON, Mme Marie-France LIVEBARDON, Mme Huguette GUILHOT.

Avaient donné pouvoir :

M. Gaël PERDRIAU (Président) ayant donné pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY, Mme Marie-Eve GOUTELLE ayant donné pouvoir à M Frédéric DURAND. M. Charles DALLARA ayant donné pouvoir à Mme Catherine ZADRA, M. Jean-Pierre KOTCHIAN ayant donné pouvoir à Mme Huguette GUILHOT, M. Henry DUPOIZAT ayant donné pouvoir à M. Jacques DREVON

Absents / Excusés :

M. Jean GOYET, M. Philippe CESANA.

**Vu**

- l'article R 123-20 du Code de l'Action Sociale et des Familles,
- les articles L. 2122-21-1 et 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- le Code de la Commande Publique et particulièrement l'article L.2194-1 relatif à la modification du marché.

**Considérant**

La Ville de Saint-Étienne, Saint-Étienne Métropole et le Centre Communal d'Action Sociale ont lancé en groupement de commande le 1er août 2022 une procédure d'appel d'offre pour la fourniture et l'acheminement d'électricité et services associés.

ELECTRICITE DE France (EDF) a soumissionnée à la consultation lancée par la ville de SAINT-ETIENNE en vue de l'attribution de l'accord cadre portant sur **la fourniture électricité et de services associés – Lot n°1 : Électricité C2-C3** (ci-après « le marché »)

EDF a été désignée titulaire de l'accord cadre n°2022/023 par la Commission d'Appel d'Offres du groupement. L'accord cadre lui a été notifié le 20 septembre 2022.

Le marché subséquent n°1, pour le lot n°1 lancé pour l'électricité C2 C3, a été notifié le 2 décembre 2022 sous le n°2022-029 à la société EDF.

À la suite de l'entrée en vigueur de l'Arrêté du 27 Juillet 2023 modifiant l'arrêté du 17 mai 2011 relatif au calcul des droits à l'accès régulé à l'électricité nucléaire historique, publié au Journal



Officiel le 24 août 2023, le coefficient de bouclage est fixé à 0,844 pour les livraisons d'ARENH à compter du 1er janvier 2024.

L'article 13.2.4 du CCP « Description, méthode de détermination et d'évolution des coûts des marchés subséquents » et plus particulièrement le point d. « coût unitaire de la fourniture d'énergie et services associés (Cuf) », doit être modifié pour préciser les conditions de répercussion de la baisse du coefficient de bouclage sur les modalités du marché subséquent.

L'avenant n°1 a pour objet de modifier le Marché et plus particulièrement le CCP et notamment l'article 13.2.4 « Description, méthode de détermination et d'évolution des coûts des marchés subséquents » et plus particulièrement le point d. « coût unitaire de la fourniture d'énergie et services associés (Cuf) » afin de prendre en compte les conséquences de l'entrée en vigueur de l'arrêté du 27 juillet 2023 et donc la modification du coefficient de bouclage pour la détermination des droits ARENH.

Les dispositions du présent avenant entrent en vigueur à sa notification afin d'acter les dispositions prévues à l'article 13.2.4 de l'accord cadre n°2022-023 conformément à l'Arrêté du 27 Juillet 2023 précité, à compter du 25 août 2023.

Les autres clauses du Marché sont inchangées et demeurent applicables.

#### **Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :**

**– Approuve l'avenant n°1 entre le CCAS de la Ville de Saint-Étienne et l'entreprise EDF, Autoriser le Président du CCAS ou son représentant, à signer ledit avenant n°1, dont un exemplaire restera annexé au dossier.**

Vote à main levée : nombre de voix : - POUR : 15  
- CONTRE : 0  
- ABSTENTION : 0

#### Détail des votes :

- Pour : M. Frédéric DURAND (Vice-Président), Mme Nicole AUBOURDY, Mme Catherine ZADRA, M. Thierry NITCHEU, Mme Christel PFISTER, M. Daniel BOURDELIN, M. Charles-Henri SCHMIDT, M. Jacques DREVON, Mme Marie-France LIVEBARDON, Mme Huguette GUILHOT, M. Gaël PERDRIAU (Président) ayant donné pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY, Mme Marie-Eve GOUTELLE ayant donné pouvoir à M Frédéric DURAND, M. Charles DALLARA ayant donné pouvoir à Mme Catherine ZADRA, M. Jean-Pierre KOTCHIAN ayant donné pouvoir à Mme Huguette GUILHOT, M. Henry DUPOIZAT ayant donné pouvoir à M. Jacques DREVON.

- Abstention : néant.

- Contre : néant.

**Pour le Président et par délégation  
Le Vice-Président du C.C.A.S.**

**Frédéric DURAND**